



LES NOTES DE SUD

Les forêts face à l'urgence climatique Quel rôle pour la protection des forêts dans l'Accord de Paris ?

Coordination SUD et Fern organisaient, le lundi 1^{er} octobre 2019, un colloque international sur la prise en compte des forêts par les États dans leurs engagements pour le climat. Les pays signataires de l'Accord de Paris doivent en effet décrire, dans des contributions déterminées au niveau national (CDN), leurs objectifs et leurs actions pour limiter le réchauffement global à 1,5°C. Pour y parvenir, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) doit passer par une bonne gestion des défis et enjeux liés aux forêts.



L'été 2019 fut pour le moins mouvementé pour la cause des forêts et des peuples forestiers. Au milieu du mois d'août, une grande partie de la forêt amazonienne partait en fumée en raison de l'intensification des sécheresses mais aussi de la recrudescence de la déforestation due à l'appétit du secteur agro-industriel. La crise climatique ainsi que les politiques menées par certains pays forestiers en Afrique, Amérique et Asie, cherchant à

exploiter coûte que coûte le potentiel économique des forêts, au détriment des droits des communautés locales, n'y sont pas étrangères. Dans ce contexte, la COP25 qui s'est tenue du 2 au 13 décembre 2019, avait notamment pour mission d'établir le cadre réglementaire et l'ambition nécessaire pour éviter que la neutralité carbone, au sein de laquelle les forêts occupent une place importante, ne soit qu'une goutte d'eau supplémentaire face au brasier climatique. >>>

1 Les forêts, un enjeu central des négociations climatiques internationales

Les feux en Amazonie ont renvoyé l'humanité aux liens cruciaux entre les forêts, le climat et la biodiversité. La Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) s'alarmait d'ailleurs, en avril dernier, de l'effondrement sans précédent des écosystèmes partout sur terre. Un million d'espèces sont menacées de disparition, notamment à cause des changements d'usage des terres et des bouleversements climatiques. Début août, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) s'inquiétait à son tour des pressions exercées sur les terres. Sara Lickel, pour le Réseau Action Climat, a rappelé lors de la session d'introduction qu'en transformant les forêts en terres agricoles, en particulier pour répondre aux besoins d'alimentation animale, l'activité humaine est responsable d'importantes émissions de gaz à effets de serre (GES).

500 millions de personnes affectées par la désertification

Seules une restauration naturelle des forêts et une gestion exemplaire pourraient contribuer à limiter le dérèglement global du climat. L'article 5 de l'Accord de Paris invite d'ailleurs les signataires à « *prendre des mesures pour conserver (...) et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre* ». C'est dans ce cadre qu'environ trois quarts des contributions déterminées au niveau national (CDN) établies en 2015, qui détaillent les objectifs et mesures d'atténuation et d'adaptation des États signataires de l'Accord de Paris, évoquent les forêts comme levier d'action. Mais le lien entre climat et biodiversité n'y est que trop rarement fait, et les instances internationales séparent encore trop ces deux sujets. De ce fait, les solutions « naturelles » prônées, lorsqu'elles favorisent les monocultures artificielles pour atténuer les changements climatiques, se font souvent au détriment des écosystèmes naturels et des besoins des populations locales. Les objectifs de développement durable (ODD) offrent pourtant un cadre adéquat pour actionner différents leviers d'amélioration de la protection des forêts. Mais ils ne parviennent pas à endiguer une déforestation toujours plus massive, que ce soit en Amazonie mais aussi en Afrique centrale ou en Asie du Sud-Est.

// La COP26, qui se tiendra à Glasgow fin 2020, marquera donc l'entrée dans un nouveau cycle pour les CDN. //

2 Des négociations climatiques internationales qui ne peuvent plus ignorer le sort des forêts

Pour répondre à ces enjeux, Lola Vallejo de l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a insisté sur le caractère dynamique de l'Accord de Paris : il prévoit que l'ambition climatique des États doit être revue à la hausse tous les cinq ans. La COP26, qui se tiendra à Glasgow fin 2020, marquera donc l'entrée dans un nouveau cycle pour les CDN. Mais dès 2019, les États ont été fortement incités à revoir leur ambition à la hausse d'une part lors de la COP25 début décembre mais aussi à l'occasion d'un Sommet pour l'action climatique convoqué par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, en octobre dernier. Malheureusement, selon Rachel Simon du *Climate Action Network*, les annonces faites à l'heure actuelle restent bien trop timorées pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Il en va de même pour les grandes échéances sur la biodiversité. Les pays signataires de la Convention sur la diversité biologique, qui fait le lien entre biodiversité, changements climatiques et désertification, se retrouveront en octobre 2020 pour faire le bilan des objectifs d'Aïchi. Adoptés en 2010, ils prévoient notamment de « *réduire de moitié le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts* ». Des premières conclusions seront aussi tirées lors du sommet de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui se tiendra à Marseille en juin 2020.



© Alexand-Benjamin

Que ce soit pour lutter contre les changements climatiques ou éviter l'effondrement de la biodiversité, les principaux pays forestiers doivent donc améliorer la préservation de leurs forêts. Un objectif que les négociations internationales, confrontées aux intérêts économiques engendrés par l'exploitation du bois ou l'agriculture commerciale, ne parviennent pas à généraliser au-delà des discours. La secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson a ainsi rappelé qu'il est aussi indispensable de prendre en compte la déforestation importée. Les consommateurs européens sont en effet responsables, d'après l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), d'un tiers de la déforestation dans le monde. Cet enjeu, plus difficile à cerner, nécessite une attention particulière sur les systèmes alimentaires, les agro-carburants et lors de la signature d'accords commerciaux. À ce niveau aussi, les politiques publiques et les négociations internationales doivent se référer aux ODD pour rester cohérentes avec les engagements pris pour les forêts, le climat et la biodiversité.

3 Entre gestion et gouvernance, les forêts face au défi climatique

Le rapport spécial du GIEC sur le climat et les sols l'a rappelé : 500 millions de personnes sont aujourd'hui concernées par la désertification. Elles devront faire face à une dégradation accélérée de la biodiversité, des terres, ou encore des sols avec toutes les conséquences que cela implique. Par ailleurs, la déforestation croissante contribue fortement aux dérèglements climatiques. Limiter les émissions de gaz à effet de serre liées directement aux incendies et à la réduction des capacités d'absorption de ces puits de carbone constitue un défi de taille en matière d'atténuation. Il est donc indispensable que les CDN s'attaquent à la question de la gestion des forêts.

Pourtant, de l'avis de Clare Bissell de Fern, la communauté internationale est loin de respecter ses engagements en termes de restauration des terres dégradées. L'une des explications demeure dans l'orientation, encore trop importante, de la finance « climat » vers des projets de reforestation massive. En privilégiant des essences à croissance rapide, parfois inadaptées à leur milieu d'implantation, ces projets mettent les communautés locales sur la touche alors qu'elles sont essentielles à la gestion des forêts et à la régénération des écosystèmes. Il est, par exemple, estimé qu'au Ghana les approches type restauration basée sur les droits (RBR) pourraient contribuer à la restauration de 20 000 ha de terres dégradées. Mais trop de pays limitent encore l'implication de la société civile dans le processus de gestion des forêts et d'élaboration des CDN comme a pu en témoigner Hop Vu Thi Bich du *Centre for Sustainable Rural Development*, au Vietnam.

Du côté de l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans les pays les plus vulnérables, les enjeux liés à la restauration des terres dégradées renvoient surtout au renforcement des capacités des autorités locales et/ou nationales. Une bonne gestion forestière ne peut se passer,

de fait, d'une gouvernance permettant aux États de mettre en œuvre les engagements pris dans leur CDN. C'est justement pour permettre une meilleure déclinaison des politiques sectorielles à l'échelle locale que Christophe Buffet de l'Agence française de développement (AFD), a présenté le programme Adapt'action¹.

4 Une gouvernance forestière entre besoin de renforcement et recherche de transparence

Tous les États n'ont pas les mêmes capacités pour mettre en œuvre leurs CDN. D'après le diagnostic du cabinet Projections et du Geres dans le cadre de la GCCA+ (*Global Climate Change Alliance+*), les principaux besoins à l'échelle panafricaine sont liés à la gouvernance. On y retrouve notamment la nécessité (i) de disposer d'un vocabulaire en commun pour s'engager dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris, (ii) de renforcer le rôle des institutions régionales, (iii) de faciliter la coordination entre les initiatives « climat » mises en œuvre sur le continent et (iv) d'éviter les politiques ou stratégies contradictoires avec la lutte contre les changements climatiques.

Une meilleure coordination des initiatives conduites en Afrique ainsi qu'une amélioration des capacités de bonne gouvernance des institutions régionales s'imposent donc comme des priorités. L'échelle de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) s'y prête bien et Expertise France appuie justement dix-sept pays d'Afrique de l'Ouest dans l'élaboration de leur CDN. Dans ce cadre, Nicolas Chenet a souligné que, pour une grande majorité d'entre eux, la question de la gouvernance est centrale. Mais faute de capacités suffisante en MRV (*monitoring-reporting-verification*), le secteur des terres n'a pas toujours été pris en compte dans la rédaction des CDN. ●

L'une des principales initiatives internationales susceptible de renforcer les CDN est le plan d'action FLEGT (application des réglementations forestières à la gouvernance et aux échanges commerciaux) de l'UE. Chantal Marijnissen, cheffe d'unité Environnement, ressources naturelles et eau à la Commission européenne a expliqué en quoi cela permet d'éviter l'exploitation forestière illégale. Essentiel à l'établissement d'une bonne gouvernance forestière, le FLEGT encourage notamment la signature d'accords de partenariat volontaire avec les pays exportateurs pour promouvoir le commerce de bois légal. Selon Marc Vandenhoute, de l'*European Forest Institute*, ces partenariats apportent de la légitimité et de la crédibilité aux gouvernements de ces pays et peuvent contribuer à la réalisation de leurs CDN.

1. Source : www.afd.fr/fr/adaptaction



© Rudolf Kohnert

QUELLES RECOMMANDATIONS POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES CDN DANS LES PAYS FORESTIERS ?

► Renforcer la protection des droits fonciers à travers la promotion d'une approche par les droits

Les communautés locales et populations autochtones sont essentielles à la préservation des forêts et la restauration des terres dégradées. Mais pour y participer, elles ont besoin d'une réelle sécurité foncière c'est-à-dire d'obtenir la propriété de leurs terres sur le long terme.

► Valoriser les approches ayant de réels impacts à la fois sociaux et environnementaux

Selon Gilles Moynot, de l'Office national des forêts international, la distinction entre lutte contre les changements climatiques et protection de la biodiversité est artificielle y compris dans le cadre des CDN. Le mécanisme REDD+ (*reducing emissions*

from deforestation and forest degradation) a ouvert la voie et doit s'appuyer sur les plus hauts standards de vérification et de certification des projets éligibles à la finance carbone. En définitive, les retombées économiques induites doivent bénéficier aux communautés locales dont les moyens de subsistance sont étroitement liés aux forêts.

► Renforcer la transparence et la lutte contre la corruption dans la gestion des forêts

L'intégrité d'un mécanisme comme REDD+ et l'atteinte des CDN reposent particulièrement sur l'existence d'une gouvernance forestière de qualité. Christian Mounzéo de la Rencontre pour la paix et les droits de l'Homme, a montré tous les efforts encore à fournir pour atteindre un niveau de transparence efficace y

compris l'adoption de mécanismes favorisant la participation de l'ensemble des parties prenantes et la redevabilité. Une meilleure représentation de la société civile dans les instances de gouvernance s'avère même nécessaire, d'après Brice Boehmer de Transparency International, pour lutter contre la corruption dans le secteur forestier.

► Garantir un accès large et public aux données de suivi forestier

Les objectifs climatiques de l'Accord de Paris ne pourront pas être atteints sans rendre plus accessibles les données scientifiques sur les forêts. C'est pourquoi Marie Vallée, du *World Resources Institute*, plaide pour l'utilisation de l'*Open Data* pour que les pays puissent suivre la progression des engagements pris pour lutter contre la déforestation au profit de leurs CDN.



COORDINATION SUD

L'ONGLAB est la mission de Coordination SUD dédiée au décryptage des évolutions à l'œuvre dans le secteur de la solidarité internationale. Pour cela, l'ONGLAB produit notamment des notes de décryptage.

Depuis 2007, et face à l'intensification des conséquences de la crise climatique dans les pays les plus vulnérables, les ONG membres de Coordination SUD qui travaillent sur le climat se sont réunies au sein de la commission Climat et développement (CCD). Elles ont pour objectif de favoriser l'intégration des enjeux d'atténuation et d'adaptation aux

changements climatiques, en lien avec les objectifs de développement durable, dans les projets de développement. À cette fin, ses membres agissent par (i) le renforcement des capacités des acteurs du développement, (ii) la production de savoir en lien avec le monde de la recherche, (iii) la construction de positionnement commun pour une communication et un plaidoyer efficaces auprès des décideuses et décideurs français-e-s et européen-ne-s et (iv) le partage et la capitalisation sur les expériences de chacun et chacune. La CCD peut compter, dans ses tâches, sur l'appui de réseaux partenaires en France et dans les pays d'intervention de ses membres.

Elle regroupe les organisations suivantes : 4D, Action Contre la Faim, ActionAid France-Peuples Solidaires, Acting for Life, Agrisud International, ATD Quart Monde, Association La Voûte Nubiennne, AVSF,

Bolivia Inti-Sud Soleil, CARE France, CARI, CRID, Électriciens Sans Frontières, Entrepreneurs du Monde, Fondation France Libertés, Fondation GoodPlanet, Fondem, Forim, France Volontaires, Geres, Gret, Initiative Développement, Oxfam France, et WWF. Ainsi que les organisations invitées all4trees, Coalition Eau, Croix-Rouge française, RAC-France, RePR.

Contact de la commission Climat et développement :
Camille André (Geres)
Email : c.andre@geres.eu
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Jean-Baptiste Poncelet (Coordination SUD), Marie-Ange Kalenga (Fern), Camille André et Justin Peraud (Geres).



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD, de la Fondation de France ; du DFID et de EU Life. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel des organismes ayant apporté leur soutien financier.

